

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme CHAIZE, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, Mme MONET, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, Mme MAUGER pouvoir à Mme VILLECOURT, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ROCHER

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MOROSAN, M. RICHARD, Mme YOT.

Secrétaire de séance : M. KAYAL

N° DEL-2023-099

OBJET : MUTUALISATION DE LA DONNEE ET DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – PLAINE VALLEE

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-05-24_58 en date du 224 mai 2023 créant la « Direction de la Donnée et de l'Information Géographique » (DDIG).et les emplois correspondants ;

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

VU l'article L153-23 du Code de l'Urbanisme relatif à la publication du plan local d'urbanisme sur le portail national de l'urbanisme,

VU la loi pour une République numérique rendant obligatoire l'ouverture des données publiques pour les administrations et les collectivités à compter du 7 octobre 2018,

VU l'avis favorable de la commission Administration Générale en date du 19 septembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission des Finances en date du 25 septembre 2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour les communes membres et la communauté d'agglomération de se doter d'un service commun apte à favoriser le partage et l'optimisation des ressources ainsi que les expertises en matière de systèmes d'informations géographiques et de gestion de la donnée ;

CONSIDERANT le projet de convention de mise en place du service commun,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : EMET un avis favorable au projet de mutualisation

Article 2 : APPROUVE les termes de la convention

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mutualisation

Article 4 : DIT que la cotisation annuelle d'un montant de 2 604,00 € sera prévue au budget 2024

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Cécile VILLECOURT – Maire

